



Mercredi 11 décembre 2019 à 21h00

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 6 – 2019**

° ° 0 ° °

**Affiché le 13 décembre 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 4

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, ESTRADE, FONTA, LABEUR(\*), LECERF, MARETTE, PORTES, PUJOL, ROUQUET et ZAMBONI.

Mmes BERBON, BOUSQUET, CHAMPEAUX, DESAINT, EYCHENNE, KEROUEDAN, LIPPENS, PONS, TEYSSIER et ZANIN.

**Ont donné pouvoirs :**

Mme GUILLEMAT à Mme ZANIN

Mme PITORRE à M. LABEUR(\*)

Mme RAYNIER à Mme PONS

Mme BARRAL à M. ROUQUET

(\*) Présent à partir du point n° 2019 6 6

**Absent excusé :** M.BLANC-GALERA

**Secrétaire de séance :** Pierre PORTES



***Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.***

<b>Délibérations prises lors de la séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>
2019 6 1	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2019</b>	Louis MARETTE
2019 6 2	<b>VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE :</b> Programme FACE Tranche S : sécurisation FS issu du Poste « Piscine »	Louis MARETTE
2019 6 3	<b>VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE :</b> Programme 2019 des tranches de Renforcement et d'Extension du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification : la Molandière-Station d'épuration	Louis MARETTE
2019 6 4	<b>VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE :</b> Acte de constitution de servitude en la forme administrative	Louis MARETTE
2019 6 5	<b>VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :</b> convention de mise à disposition de bâtiments communaux	Louis MARETTE
2019 6 6	<b>VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :</b> Signature de conventions avec la commune pour les Points d'Eau Incendie situés sur les terrains privés	Louis MARETTE
2019 6 7	<b>VOLET URBANISME : Association Joseph ARTIGUES des Piégeurs Agréés de l'Ariège :</b> adhésion à l'association et convention de piégeage des pigeons	Jacques PUJOL
2019 6 8 et 2019 6 9	<b>VOLET FINANCIER : Reversement de droits de places et attribution de subvention :</b> DM n° 9 et 10	Jacques PUJOL
2019 6 10	<b>VOLET FINANCIER :</b> Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif	Jacques PUJOL
2019 6 11	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois :</b> suppression de deux postes suite à créations de deux postes autorisées précédemment	Corinne SGOBBO
2019 6 12	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES :</b> Accroissement temporaire et saisonnier d'activité – Exercice 2020 – Recrutement d'agents non titulaires	Corinne SGOBBO
2019 6 13	<b>RECENSEMENT DE LA POPULATION :</b> Création d'emplois d'agents recenseurs	Corinne SGOBBO
2019 6 14	<b>RECENSEMENT DE LA POPULATION :</b> Fixation de la rémunération des agents recenseurs	Corinne SGOBBO
2019 6 15	<b>VOLET ENFANCE JEUNESSE :</b> Mode de gestion au 1 <sup>er</sup> janvier des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire de la commune	Michel LABEUR
2019 6 16	<b>DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</b> Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner Pierre PORTES, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

**N°2019 6 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 11 OCTOBRE 2019**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2019 6 2 : VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE :  
Programme FACE Tranche S : sécurisation FS issu du Poste « Piscine »**

**A l'unanimité**, l'assemblée a accepté la proposition du SDE09 d'inscrire au programme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019 (FACE) les travaux de sécurisation FS issu du Poste « Piscine ». Ces travaux sont estimés à 5 800 € et seront financés à 100% par le SDE09.

**N°2019 6 3 : VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE  
L'ARIÈGE : Programme 2019 des tranches de Renforcement et d'Extension du Fonds d'Amortissement  
des Charges d'Electrification : la Molandière-Station d'épuration**

**A l'unanimité**, l'assemblée a accepté la proposition du SDE09 d'inscrire dans le cadre du programme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2019 (FACE) les travaux concernant le raccordement électrique de la nouvelle station d'épuration. Ces travaux estimés par le SDE09 à :

- 57 000 € pour le renforcement HTA/BTA La Molandière
- et 27 000 € pour l'extension BT Station d'épuration

seront financés à 100 % par le SDE09.

**N°2019 6 4 : VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE : Acte  
de constitution de servitude en la forme administrative**

L'assemblée **à l'unanimité** a autorisé la signature d'un acte de constitution de servitude de passage au profit du SDE09 ; celle-ci a permis l'implantation des ouvrages sur et dans le tréfonds de parcelles appartenant à la commune au lieu-dit, Garabaud nécessaires au raccordement du poste source RME Saverdun-Mazères.

**N°2019 6 5 : VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :  
convention de mise à disposition de bâtiments communaux**

**A l'unanimité**, l'assemblée a accepté par voie de conventions la mise à disposition gracieuse de bâtiments communaux, comme lieux d'exercices pour les personnels du SDIS en formation ; sont concernés le bâtiment de la centrale hydraulique et les ateliers municipaux.

**N°2019 6 6 : VOLET URBANISME : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :  
Signature de conventions avec la commune pour les Points d'Eau Incendie situés sur les terrains privés**

Conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de l'Ariège, le conseil municipal, **à l'unanimité**, a acté le type de convention régissant les conditions d'utilisation et d'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) installés sur les terrains privés. A cette occasion, il a été rappelé que la Défense Extérieure Contre l'Incendie est un service public obligatoire et que les PEI installés sur les terrains privés doivent faire l'objet d'une convention avec la commune.

**N°2019 6 7 : VOLET URBANISME : Association Joseph ARTIGUES des Piégeurs Agréés de  
l'Ariège : adhésion à l'association et convention de piégeage des pigeons**

Afin de lutter contre la prolifération des pigeons qui dégradent les monuments de la bastide et dans le respect du règlement sanitaire départemental, Jacques PUJOL, Adjoint au Maire, a proposé le recours à l'Association Joseph Artigues des Piégeurs Agréés de l'Ariège (AJAPAA), pour effectuer le piégeage et la neutralisation des pigeons, dit de ville ; la signature d'un contrat de service est soumise à l'adhésion préalable de l'association d'un montant annuel de 22 €.

***Proposition acceptée à l'unanimité.***

**N°2019 6 8 et 2019 6 9 : VOLET FINANCIER : Reversement de droits de places et attribution de subvention : DM n° 9 et 10**

L'assemblée, **à l'unanimité**, a procédé par DM n°9 et n°10 à l'ouverture de crédits nécessaires :

- au reversement de droits de places au profit :
  - du Comité des Foires et Marchés pour un montant total de 256 € encaissés lors des vides greniers des 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- au versement d'une subvention supplémentaire au profit de l'association « Pays de Cocagne » pour l'organisation des concerts d'orgue des 6 septembre et 6 décembre 2019.
- A l'ajustement des crédits du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, dont le montant vient d'être communiqué par la CCPAP.

**N°2019 6 10 : VOLET FINANCIER :**

Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif

Afin de permettre d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, l'assemblée **à l'unanimité**, sur proposition de Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint, a procédé, conformément à la loi, à l'ouverture de crédits suivants, dans le respect du quart des crédits ouverts au budget 2019 :

Opérations	Dépenses
<b>Base de loisirs</b>	
Opération 00-52	5 000
<b>Complexe sportif</b>	
Opération 06-64	51 000
<b>NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX</b>	
Opération 09-76	254 675
<b>REFECTION LOCAUX ANCIENS ALAE</b>	
Opération 09-77	20 175
<b>Aménagement bâtiment</b>	
Opération 96-22	76 000
<b>Eclairage Public</b>	
Opération 96-26	5 000
<b>Travaux de Voirie</b>	
Opération 97-37	5 000
<b>Mobilier Matériels divers</b>	
Opération 97-96	10 000

**N°2019 6 11 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois :**

suppression de deux postes suite à créations de deux postes autorisées précédemment

Vu la délibération n°2019 3 8 autorisant la création de deux postes à temps complet dans le cadre des réorganisations de services comme suit :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;
- et un poste de Rédacteur,

en lieu et place de deux postes : l'un d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et l'autre d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Ces suppressions ayant été approuvées par le comité technique départemental le 10 octobre 2019 ont été entérinées **à l'unanimité** par l'assemblée.

**N°2019 6 12 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire et saisonnier d'activité -**

Exercice 2020 - Recrutement d'agents non titulaires

Il a été autorisé, **à l'unanimité**, et comme l'année dernière, dans la limite des crédits disponibles le recours aux recrutements d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services administratif, technique, d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics, de restauration scolaire et d'animation sur l'exercice 2020.

Le recensement de la population se déroulera sur la commune de Mazères **du 16 janvier au 15 Février 2020.**

Il a été précisé que des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'Etat au budget des communes et que de ce fait, il est important que ce recensement soit réalisé dans les meilleures conditions de manière à n'oublier aucun résident.

La commune étant divisée en 8 districts (7 en zone urbanisée et 1 pour les fermes et hameaux), le conseil municipal **à l'unanimité**, a accepté la création de 8 postes d'agents recenseurs et a autorisé le Maire à procéder aux dits recrutements.

**N°2019 6 14 : RECENSEMENT DE LA POPULATION :**  
Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le Maire a également rappelé la nécessité de se prononcer sur les conditions de rémunération des 8 agents affectés au recensement et a proposé de fixer celle-ci à partir d'une aide financière allouée à la commune d'un montant de 7 186 € comme suit :

- Une indemnisation forfaitaire de 100 € par agent pour les 2 demi-journées de formation obligatoires
- une enveloppe individuelle proportionnelle au nombre de logements prévisionnels par district (entre 225 et 276) soit des rémunérations allant de 985 € brut à 1 123 € brut.

***Proposition acceptée à l'unanimité.***

**N°2019 6 15 : VOLET ENFANCE JEUNESSE :** Mode de gestion au 1<sup>er</sup> janvier des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire de la commune

Le rapporteur, Michel LABEUR a informé l'assemblée de l'avancement des consultations et des propositions concernant le mode de gestion des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Suite à la consultation mise en ligne pendant plus de trois semaines une seule offre a été déposée par l'association « Loisirs Education Citoyenne (LEC) » actuellement en cours d'analyse.

Son directeur accompagné du référent départemental ont été auditionnés le lundi 9 décembre après-midi et les négociations se poursuivent.

A ce propos, Louis MARETTE, Maire de Mazères, a précisé qu'en cas d'échec, conformément aux règles des Marchés Publics l'offre sera déclarée infructueuses et les négociations reprendront avec d'autres structures dans le cadre d'un marché négocié y compris avec l'association « Familles Rurales ».

Quelle que soit la solution finalement retenue les enfants seront accueillis et les personnels poursuivront leur travail après le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**N°2019 6 16 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**  
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- des avenants aux marchés en cours des Salles Fébus et Séminaire,
- les appartements communaux : remboursement de cautions.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H15.**



*L'ensemble de l'équipe municipale adresse  
à tous les Mazèriens  
ses meilleurs vœux pour la nouvelle année*